**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Route H 144 Villeneuve - Les Evouettes - Le comité de pilotage a approuvé le projet définitif

**Réuni en séance à Villeneuve, le comité de pilotage (COPIL) a examiné les différents développements et améliorations du projet depuis son choix le 30 septembre 1999. Il s'est mis d'accord sur le projet définitif qui sera mis à l'enquête publique en avril 2002.**

Depuis le 30 septembre 1999, date du choix par le comité de pilotage de la variante dite du COPIL de la H 144, les études se sont poursuivies dans six domaines principaux :

- Caractéristiques géométriques et routières : la position du tracé est optimisée pour réduire les emprises dans les zones sensibles (détente, nature, agriculture, forêt) ; la hauteur des remblais est abaissée; une galerie couverte est implantée à côté du giratoire de Crébelley, dans un souci de protection phonique et de continuité paysagère.

- Mesures écologiques : elles diminuent les impacts de la route et mettent en valeur des sites de compensation : le secteur boisé du Vuillerez sera revitalisé ; des passages à faune garantiront les déplacements des animaux. Un lot de mesures écologiques supplémentaires est soumis à l'approbation des associations de protection de l'environnement.

- Aménagements sur le réseau existant : le réseau cycliste sera étendu ; des dispositifs à la Porte du Scex et dans les villages permettront de reporter le trafic de transit sur la H 144, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et la sécurité. Les communes se sont engagées à mettre en ?uvre ces mesures immédiatement après la mise en fonction de la H 144.

- Méthode d'acquisition des terrains : le remaniement parcellaire amènera une participation équitable des propriétaires concernés et le regroupement des parcelles.

- Intégration paysagère : le traitement des nouveaux sites traversés s'est orienté vers

la recherche d'une expression architecturale visant à atténuer la césure de la nouvelle route, dans le respect du contexte environnemental et paysager.

- Développement durable : toutes ces études se sont déroulées dans un souci d'équilibre constant entre les impératifs économiques, écologiques et sociaux. Le projet de la H 144 tient compte des autres développements régionaux et n'entrave pas leur future réalisation.

Grâce à une gestion rigoureuse des coûts, le devis estimatif du projet mis à l'enquête est de 62,808 millions de francs, auxquels s'ajoutent les mesures d'accompagnement et d'aména-gement de la RC780 (4,4 millions), l'actualisation des prix entre 1997 et fin 2001 (4,848 millions, soit 7,3%) et l'augmentation de la TVA depuis 1996 (0,601 million). Le total du devis estimatif se monte donc à 72,657 millions, répartis entre la Confédération, les cantons de Vaud et du Valais, ainsi que les communes.

Après consultation des services cantonaux, ce projet sera mis à l'enquête publique dans le courant du mois d'avril 2002, dans les communes territoriales. La publication sera coordon-née avec celle du projet d'évitement des Evouettes sur la route H21, qui fait l'objet d'un communiqué de presse spécifique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 février 2002

M. Philippe Biéler, chef du Département vaudois des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01 M. Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département valaisan des transports, de l'équipement et de l'environnement, tél. 027 / 606 33 00

Cp 8 février 2002